

JOURNAL	L'HEBDO	
DATE	Jeudi 15 décembre 2022	

La colère monte au sujet de la digue nord



Plus de 150 personnes sont venues assister à la réunion publique organisée par le maire de Charron, Jérémy Boisseau (© Y.P.)

CHARRON

Une récente décision de justice a annulé la préemption par la Safer de 73 hectares de foncier agricole devant servir à la construction de la digue nord. Le maire de Charron a expliqué la situation en réunion publique.

Plus de 150 personnes sont venues jeudi 8 décembre pour écouter le maire Jérémy Boisseau et le président de la Communauté de communes (CDC) Aunis Atlantique, Jean-Pierre Servant. Des habitués, pour la plupart, qui par le passé étaient déjà présents pour en savoir plus sur le projet de construction d'une digue post-Xynthia au nord du village. Tous ont vieilli, bientôt 13 ans après l'événement.

Un projet qui est revenu au point mort ces derniers jours (lire L'Hebdo de Charente-Maritime du 8 décembre). Mais leur état d'esprit n'a pas changé : entre agacement et fatalité, la colère grandit. Par décision de justice, l'intercommunalité - qui porte le projet digue nord au travers de sa compétence GEMAPI^(*) - a fait une croix sur 73 hectares de foncier agricole qui devaient servir de compensation afin de surseoir aux expropriations. « Nous avons fait le for-

cing mais nous n'avons pas été entendus par la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, N.D.L.R.) », explique le maire de Charron, Jérémy Boisseau.

Pour autant, le tracé long de 7,1 km allant du port du Pavé aux écluses du pont du Brault a été dévoilé par le Conseil départemental de la Charente-Maritime et le Syndicat union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA), jeudi 1^{er} décembre. Ce sont près de 180 000 m³ d'argile qui seront nécessaires à la construction de l'ouvrage.

« Il ne faut pas de blocus »

« Entre zone d'emprunt de matériaux, celle d'emprise de la digue et les mesures environnementales compensatoire, il va nous falloir trouver au mieux 86 hectares », poursuit le maire de Charron. L'édile fait grise mine : « Je comprends qu'il puisse y avoir de la colère. Mais il ne faut pas de blocus. La digue nord n'en a pas besoin. Ça ne se fera pas sans vous. Mais je ne veux pas vous vendre du rêve. »

Il est clair maintenant que plane au-dessus de ce dossier l'ombre de l'expropriation.

Mais avant tout, il en passera par une étude environnementale qui devrait débiter au printemps prochain pour se terminer au cours de l'hiver 2024. La salle gronde : « C'est écœurant quand on regarde Châtelailon, Fouras, La Rochelle ou bien encore l'île de Ré ». La tension monte.

Zone Natura 2000

Jean-Pierre Servant, le président d'Aunis Atlantique, veut éviter d'aller au clash : « Le plus vite ce sera de trouver une situation amiable. Mais je partage votre colère. » La salle écoute mais n'entend pas forcément pour autant : « Il faut foutre la merde partout. La population en a marre ». Une colère exacerbée par l'impossibilité de prendre du foncier dans la réserve de la Baie de l'Aiguillon classée Natura 2000. Jérémy Boisseau ose croire au miracle sans trop y croire malgré tout : « Si en haut lieu, au ministère de l'environnement, quelqu'un pouvait nous donner cette autorisation d'aller chercher du foncier dans les mizottes... Mais je ne suis pas franchement convaincu. »

^(*) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Yannick Picard